

Commune de SILLY SUR NIED8 rue de l'Ecole
57530 SILLY SUR NIED**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

République française

Séance du 27 août 2014 à 19h00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

M. Serge WOLLJUNG, Maire

N° de délibération
D2014-05-01**Nombre de conseillers**

- En exercice 15
- Présents 11
- Absents exc. 4
- Absents 0
- Votants 15

Date de convocation
18 août 2014**Objet**
Modification du
poste d'animateur de
périscolaire à temps
partiel**Date d'affichage**
28 août 2014**Etaient présents**

M. WOLLJUNG S.	M. POINSIGNON G.	M. MARION J.
M. OLEKSIUK N.	Mme LUBNAU D.	Mme DAUMAIL M.
Mme PIQUEMAL A	Mme PREVOT N.	Mme CAISSUTTI C.
Mme MARTIGNON S.	M FALLITO G.	

Etaient excusés :

M. MULLER Jean-Marie : Pouvoir à M. WOLLJUNG Serge
 M. GIRARD Guy : Pouvoir à Mme DAUMAIL Martine
 M. MARTIN Michel : Pouvoir à Mme PIQUEMAL Anne
 Mme BOULANGE Rachel : Pouvoir à M. OLEKSIUK Nicolas

Modification du poste d'animateur de périscolaire à temps partiel

Vu la délibération D2014-04-02 du 26 juin 2014 portant création des postes pour l'accueil périscolaire et plus particulièrement le paragraphe 4 concernant le nouveau poste d'animateur de périscolaire à temps partiel pour une durée de travail de 16,94/35^{ème} annuel

Vu les conditions d'attribution des aides de Pôle Emploi dans le cadre de contrats CUI/CAE

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la durée hebdomadaire de travail d'un contrat aidé en CUI/CAE doit être comprise entre 20 heures et 35 heures.

En conséquence, pour pouvoir bénéficier de cette aide, le nouveau poste créé doit être de 20/35^{ème} annuel minimum et non de 16,94/35^{ème} annuel comme initialement prévu

Le Conseil municipal,

Après délibération et à l'unanimité, décide :

- D'augmenter la durée de travail du poste d'animateur de périscolaire à temps partiel à 20/35^{ème} annuel
- De modifier ainsi le tableau des emplois
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Fait à Silly-sur-Nied, le 27 août 2014

Serge WOLLJUNG, Maire de Silly sur Nied

ARRIVÉE
15 SEP. 2014Direction des Collectivités Territoriales
et des Affaires Juridiques

Signature et cachet